

NORME  
INTERNATIONALE

ISO  
10463

Première édition  
1993-06-01

---

---

**Bouteilles pour gaz permanents — Contrôle au  
moment du remplissage**

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
*Cylinders for permanent gases — Inspection at time of filling*  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 10463:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1cc24f8b-456a-4848-9f70-76124f0adffd/iso-10463-1993>



Numéro de référence  
ISO 10463:1993(F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10463 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 58, *Bouteilles à gaz*, sous-comité SC 4, *Contraintes de service des bouteilles à gaz*.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1cc24f8b-456a-4848-9f70-76124f0adffd/iso-10463-1993>

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

## Introduction

Les bouteilles à gaz transportables doivent faire l'objet de contrôles au remplissage pour s'assurer que

- la bouteille ne présente aucun défaut sérieux;
- la bouteille puisse être identifiée, satisfasse aux exigences de marquage, de codage par couleurs et soit munie de tous ses accessoires;
- le robinet fonctionne convenablement.

Le contrôle des bouteilles au remplissage n'est pas une opération de contrôle de la qualité mais il convient, néanmoins, qu'il soit confié à des personnes compétentes, en mesure de garantir que la bouteille peut être utilisée de manière sûre pour un usage continu.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 10463:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1cc24f8b-456a-4848-9f70-76124f0adffd/iso-10463-1993>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 10463:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1cc24f8b-456a-4848-9f70-76124f0adffd/iso-10463-1993>

# Bouteilles pour gaz permanents — Contrôle au moment du remplissage

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les exigences minimales pour le contrôle au remplissage des bouteilles à gaz transportables; ces exigences reflétant les pratiques courantes et l'expérience acquise.

Elle est applicable aux bouteilles de contenance en eau comprises entre 0,5 litre et 150 litres, destinées au transport de gaz permanents sous pression.

La présente Norme internationale ne traite pas des bouteilles en batterie sur cadres ou sur remorques, ni du contrôle ou de la vérification de la pollution interne.

## 2 Référence normative

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 10286:1992, *Bouteilles à gaz — Terminologie*.

## 3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions données dans l'ISO 10286 s'appliquent.

## 4 Contrôle au remplissage

Chaque bouteille doit être soumise à un contrôle avant, pendant et immédiatement après le remplissage. Ce contrôle doit porter sur les points suivants:

- vérification de l'état de service;
- identification de la bouteille;
- vérification du bon état du robinet et de son aptitude à l'emploi;
- vérification du bon état de la collerette/du brossage fileté;
- vérification de la pression correcte de remplissage.

### 4.1 Vérification de l'état de service

Il doit être vérifié que chaque bouteille se trouve dans un état la rendant apte à l'emploi.

#### 4.1.1 Bouteilles isolées

Avant de placer la bouteille sur la rampe de remplissage, il faut vérifier qu'elle est suffisamment propre et exempte de matières étrangères, et qu'elle ne présente aucune anomalie sérieuse du type brûlure d'arc, trace de corrosion sévère, coup de chaleur ou de flamme ou défaut mécanique significatif. Dans le cas de bouteilles en acier, on peut effectuer un essai au son à l'aide d'un marteau ou un essai équivalent.

#### 4.1.2 Bouteilles «palettisées»

Il est possible de présenter une palette (dispositif de manutention de plusieurs bouteilles à la fois) au remplissage sans décharger les bouteilles que si

- a) la palette comporte une étiquette avertissant l'utilisateur de n'y placer que des bouteilles en état de service (voir 3.1), ou si
- b) une procédure écrite est suivie au sein de l'entreprise de remplissage et parmi ses représentants, assurant que les bouteilles défectueuses peuvent être transportées seulement si une étiquette visible est fixée au robinet ou si elles sont regroupées sur une palette distincte réservée aux bouteilles défectueuses.

#### 4.2 Identification de la bouteille

##### 4.2.1 Avant de remplir la bouteille, il faut s'assurer

- qu'il est permis de remplir la bouteille dans le pays de la station de remplissage;
- que la bouteille convient au gaz et à la pression de remplissage prévus;
- que le contenu indiqué sur la bouteille correspond bien à la couleur de la peinture de l'ogive et aux étiquettes éventuelles (toute contradiction entre les indications de contenu et la couleur doit être rectifiée avant remplissage).

Une liste des données pouvant apparaître sur la bouteille est donnée dans l'annexe A.

4.2.2 Si cela s'avère nécessaire, il conviendra de vérifier l'identité du propriétaire de la bouteille et d'obtenir son autorisation avant remplissage.

#### 4.3 Vérification du bon état du robinet et de son aptitude à l'emploi

4.3.1 Avant de remplir une bouteille, il faut vérifier que le robinet monté est adapté au gaz prévu et qu'il se trouve dans un état satisfaisant, c'est-à-dire

- non pollué;
- facile à manipuler;
- corps et filetage côté sortie non endommagés;
- dispositif de sécurité éventuel non endommagé;
- volant ou tige de commande non endommagés et convenablement assujettis;
- fixation correcte au raccord de remplissage.

4.3.2 Au cours du remplissage de la bouteille, le remplisseur doit vérifier que

- le robinet ne s'obstrue pas, et que l'opération se déroule de façon satisfaisante;
- le robinet ne fuit pas en position ouverte; en cas de soupçon de fuite, vérifier, par exemple, le chapeau ou le presse-étoupe.

4.3.3 Après remplissage de la bouteille, le remplisseur doit vérifier l'étanchéité du robinet en position fermée. En cas de soupçon de fuite, vérifier le raccord de sortie et l'interface robinet-bouteille.

#### 4.4 Vérification du bon état de la collerette/du bossage fileté

Avant de remplir une bouteille, il faut vérifier que la collerette ou le bossage fileté est adapté à l'usage prévu et que la collerette, si elle existe, n'a pas de jeu. Si la bouteille comporte un chapeau ouvert fixe, il faut vérifier sa fixation.

#### 4.5 Vérification de la pression correcte du remplissage

Le remplisseur doit s'assurer que la pression de remplissage correspond à la pression de travail prévue.

## Annexe A (informative)

### Données pouvant apparaître sur le corps des bouteilles

#### A.1 Données relatives à l'identité de la bouteille

- signe identificateur de l'homologation de type;
- marque du fabricant/numéro de série;
- date de fabrication;
- marque de contrôle de l'organisme de contrôle agréé;
- nom du propriétaire/numéro de série;
- dimensions/contenance;
- pression d'épreuve.

#### A.2 Données relatives au remplissage

- identification du gaz ou du groupe de gaz;
- pression de travail.

#### A.3 Données relatives au contrôle

- jour/mois/trimestre et année de la première épreuve;
- jour/mois/trimestre et année de la dernière et/ou de la prochaine réépreuve.

#### A.4 Autres données

- limite apparente d'élasticité/limite de résistance à la traction;
- lettre d'identification du traitement thermique;
- identification du matériau;
- contenance en eau;
- volume de gaz;
- tare;
- masse à vide.

iTeh STANDARD-PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 10463:1993  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1c248b-456a-4848-9f70-76124f0adffd/iso-10463-1993>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 10463:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/1cc24f8b-456a-4848-9f70-76124f0adffd/iso-10463-1993>

---

---

**CDU 621.642.17.02:658.562.6**

**Descripteurs:** appareil à pression de gaz, bouteille à gaz, remplissage, contrôle.

Prix basé sur 3 pages

---

---